

Sauvons l'Europe - Collectif 44

Compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2006

Présents :

Colette Vrignaud, Bernard Vrignon, Anne-Marie Giffo-Levasseur, Mariano Fandos, Yvan Ricordeau, Bernard Ventura, Francois Simon, Paul Cloutour, Myriam Goinard, Bernard Belchun, Henri Bourgeau, Agnès Chek, Roger Lemaistre.

COMPTE-RENDU

- Tour de table, rappel des activités du 1^{er} semestre 2006, des grands objectifs du collectif
- Question de la constitution du collectif en association loi 1901
 - accord de tous pour déposer les statuts du collectif SVE 44 sous la forme d'une association 1901. Nécessité de fonder une asso pour obtenir des subventions,
 - disponibilité des 4 membres du collectif d animation à assumer les responsabilités d'un bureau,
 - questions à régler par rapport aux statuts (qui seront inspirés de ceux du collectif 35) :
 - le rapport au collectif national,
 - la question de l'adhésion concernant notamment la cotisation : double cotisation – chacun adhère au collectif local ET au national – ou cotisation au collectif local (comprenant une somme qui sera reversée au collectif national ?),
 - la question de la nature des adhérents : seulement des personnes physiques, ou des personnes physiques ET morales ? (à Rennes : ouvert aux 2 selon les statuts) → majorité pour une restriction aux personnes physiques, l'adhésion au collectif national de personnes morales restant de toute façon possible (→ évite le pb de l'adhésion d'un parti politique)
 - **AG constitutive fixée au 17 octobre, 19h, à la MCM**
- Discussion sur les groupes de travail
 - Evocation de la proposition, par le collectif national, de faire remonter des souhaits quant aux thématiques abordées par des groupes de travail au plan national → voir comment on articule ces groupes de travail et les nôtres
 - Accord sur la finalité des groupes de travail : pouvoir avoir une argumentation charpentée et des propositions à présenter lors d'un débat public, notamment lors d'une table ronde avec des représentants des partis politiques
 - Présentation par Paul du groupe sur la stratégie de Lisbonne (cf. son papier)
 - Remarques : la publication par le gouvernement français de son évaluation en octobre tombe à point nommé et peut servir de base à la discussion. Il sera difficile de trouver le temps d'aborder aussi la mise en œuvre de la SL dans d'autres pays de l'UE.
 - Ce groupe aborde de nombreuses questions quasi constitutionnelles (savoir pourquoi ça n'a pas marché : s'interroger sur la possibilité d'une mise en œuvre effective si méthode intergouvernementale...)
 - S'interroger aussi sur la dimension mondiale : devenir « l'économie la plus compétitive au monde »... en écrasant qui ?

- Le groupe effectuera un travail d'analyse des propositions faites pour améliorer la SL et de la manière dont la France a pour l'instant tenu ou non ses engagements.
- Présentation par Yvan du groupe sur l'Europe sociale (cf. papier)
 - Remarques : il faut s'interroger sur la fin de la logique des Etats-nation et les conditions du changement de logique (nécessité de la croissance → revient à la SL). S'interroger aussi sur le « tabou » de l'harmonisation sociale : est-ce l'objectif ? est-ce le seul moyen de faire l'Europe sociale ? par quel domaine commencer
- Présentation par Francois du groupe sur l'avenir du traité constitutionnel (cf. papier)
 - Remarques : faut-il partir de l'idée que le traité est mort ?
 - 2 grandes lignes se dégagent : explorer les propositions faites pour relancer le traité, et recenser les points de controverse dans le TCE ; ne pas se lancer dans une analyse du « non » mais plutôt trouver les moyens de relancer le débat, d'aller de l'avant
- Décision de fusion des 2 premiers groupes (Europe sociale / SL) et d'intégration de la problématique internationale dans les 2 groupes (absence d'un groupe « L'Europe dans le monde » soulignée, mais pas assez de ressources humaines pour faire un groupe à part là-dessus)
- Accord sur le calendrier et le rythme de travail des prochains mois :
 - 2 réunions (au moins...) des groupes de travail en oct et novembre
 - séance plénière en décembre avec présentation des travaux de groupe
 - nouvelle(s) réunion(s) des groupes de travail en janvier
 - présentation des résultats et rencontre avec des représentants des partis politiques lors d'une table ronde en février.

REPARTITION ET CALENDRIER DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe 1 : Stratégie économique et sociale

Animé par Yvan et Paul, avec : Anne-Marie, Colette, Bernard Vrignon, Bernard Ventura, Agnès Chek, Myriam Goinard.

Réunion le **lundi 2 oct à 20h à la MCM**

Groupe 2 : Avenir du traité constitutionnel

Animé par François, avec : Mariano, Henri, Bernard Belchun

Réunion le **mercredi 11 octobre à 19h à la MCM**

Sauvons l'Europe 44 **Europe Sociale** **Perspectives de travail**

1 – Qu'est-ce que l'Europe Sociale ?

Le modèle social européen consiste en une vision de la société qui allie une croissance économique durable et des conditions de vie et de travail sans cesse améliorées. Dit autrement la vie économique de cet espace régional intègre une régulation sociale mêmes si ses formes diffèrent d'un pays à l'autre.

Les caractéristiques du modèle social européen

Le principal objectif de l'Europe sociale doit être la création d'une société plus égalitaire, en mettant fin à la pauvreté et aux salaires de misère et en garantissant les droits humains fondamentaux, les services essentiels et un revenu permettant à chaque individu de vivre dans la dignité. Il peut être identifié par cinq éléments essentiels :

- ▶ *Les droits sociaux fondamentaux*, y compris la liberté d'association, le droit de grève, la protection contre le licenciement abusif, les conditions de travail équitables, l'égalité et la non-discrimination ;
- ▶ *La protection sociale*, assurée par des systèmes universels très développés et des mesures de redistribution de la richesse telles que le revenu minimum ou la taxation progressive ;
- ▶ *Le dialogue social*, à savoir le droit de conclure des conventions collectives, le droit à la représentation des travailleurs et à la consultation, et les comités d'entreprise nationaux et européens ;
- ▶ La réglementation sociale et la réglementation du travail couvrant, par exemple, la santé et la sécurité, les plafonds en matière d'heures de travail, les vacances, la protection du travail et l'égalité des chances ;
- ▶ La responsabilité de l'état en matière de *plein emploi*, de prestation de *services d'intérêt général*, et de cohésion sociale et économique.

2 – Le dialogue social européen

C'est en 1985 à « Val Duchesse », que les bases du dialogue social européen tel que nous le connaissons aujourd'hui, ont été posées par la Commission européenne présidée par Jacques Delors.

En 1991, un groupe de travail, composé de la Confédération européenne des syndicats (CES), de l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (Unice) et du Centre européen de l'entreprise publique (CEEP) s'installe. Ils concluent le 31 octobre un accord repris intégralement dans le « protocole social » annexé au Traité de Maastricht, puis intégré

dans celui d'Amsterdam. Les partenaires sociaux sont donc les rédacteurs des articles 138 et 139 du Traité de l'Union. Ces dispositions obligent la Commission européenne à consulter les partenaires sociaux avant toute initiative ayant des incidences sociales.

Depuis, les négociations entre partenaires sociaux européens auront permis de conclure des accords concernant le congé parental en 1995, le temps partiel en 1997, les contrats à durée déterminée en 1999 et tout récemment, en juillet 2002, un accord sur le télétravail.

Le dialogue social est le processus de négociation par lequel différents acteurs de la société (les « partenaires sociaux ») s'accordent pour travailler ensemble sur les politiques et activités à définir. Il se déroule au niveau sectoriel et national ainsi qu'au niveau européen. Le dialogue social « bipartite » rassemble les travailleurs et les employeurs tandis que le dialogue social « tripartite » implique en outre les représentants du gouvernement ou de l'UE

3 – Les dossiers d'actualité

Sur la durée du travail, le blocage vient de la possibilité, pour certains pays, de déroger, sous certaines conditions, à la règle de la durée de travail maximum (opt-out). Autrement dit, une partie des pays européens considère que l'absence de règle encadrant la durée maximum du travail leur permet d'en faire un enjeu de concurrence entre les pays. C'est une démarche qui est à l'opposé de la vision française.

En ce qui concerne les services d'intérêt général (les SIG), il s'agit surtout de définir ce que pourrait être une mission de service public au niveau européen. Il faudrait parvenir à édicter les conditions d'exercice d'une mission de service public, qu'elle soit assurée par un service public ou confiée à une entreprise privée. Sachant qu'une mission de service public peut s'exercer selon des modes très variés en fonction de la culture et de l'histoire nationale.

Les règles de circulation des travailleurs ont été modifiées en mai 2006 mais ne sont pas unifiées. Cela reste un sujet d'actualité.

Une directive sur le travail intérimaire est discutée et bloquée.

4 – Les questions à traiter

Le travail du groupe pourrait consister dans les points suivants :

- analyse des propositions en cours sur l'Europe sociale (les partis, les syndicats, les instances européennes, etc...)
- travail sur les points stratégiques et réalités quotidiennes (repartir des arguments de la campagne référendaire) à débattre pour inverser une appréciation laissant plus la place au dumping qu'au progrès social,
- préparation d'une rencontre d'un responsable de la Confédération Européenne des Syndicats sur le dialogue social et les perspectives sur le modèle social européen,

Sauvons l'Europe 44

Relance de la Stratégie de Lisbonne

Perspectives de travail

1 – Rappel des éléments de la Stratégie de Lisbonne

Depuis mars 2000, l'UE définit ses politiques conformément aux objectifs ambitieux de la stratégie dite « de Lisbonne » qui établit un cadre d'action jusqu'en 2010

Lors du conseil européen de Lisbonne (mars 2000) les dirigeants de l'UE ont adopté un programme décennal visant à relancer la croissance et le développement durable dans l'ensemble de l'UE.

Ils ont relevé les défis auxquels l'Europe était confrontée, du fait de la mondialisation, du vieillissement de la population et de l'émergence d'une société de l'information à l'échelle mondiale. Ils ont décidé que les réformes économiques et sociales devaient avoir lieu dans le contexte d'une stratégie positive qui combine la compétitivité et la cohésion sociale, et ont réaffirmé que le modèle social européen, avec ses systèmes de protection sociale développés, devait sous-tendre cette stratégie. *L'union s'est « fixée un nouvel objectif stratégique pour les dix prochaines années : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »*

Ces éléments ont été complétés par le Conseil européen de Göteborg en Juin 2001, avec la prise en compte de la dimension environnementale des objectifs pré-cités.

La prise en compte des dimensions économiques, sociales et environnementales des politiques mises en œuvre constitue désormais le cœur du développement durable.

2 – Le bilan à mi-parcours (le rapport Kok « relever le défi » de novembre 2004)

Très attendue, l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne rédigée par le groupe Kok dresse un bilan extrêmement critique des progrès accomplis au cours des quatre années. Le rapport affirme qu'un « programme trop chargé », une « coordination insuffisante » et des « priorités divergentes » figurent parmi les raisons expliquant la faiblesse des résultats obtenus, tout en indiquant clairement que « l'obstacle majeur a été le manque d'engagement politique et de détermination des Etats membres »

Il préconisait de recentrer la stratégie sur le double objectif de croissance et de création d'emplois. Il encourageait les états membres à davantage s'appropriier le programme de réformes prévu dans l'agenda.

3 – Les propositions pour une ré-activation

Suite au rapport Kok, la commission préconisait (Juillet 2005) :

- un recentrage sur des priorités rigoureusement définies et la réalisation des objectifs en matière de croissance et d'emploi, cette orientation devant reposer sur la mise en œuvre conjointe d'un plan d'action à l'échelle européenne et d'un ensemble de plans d'action nationaux dans les différents états membres
- la mobilisation d'un large soutien autour de programme de réformes : les Etats membre, les partenaires sociaux et les citoyens doivent s'appropriier les réformes nécessaires, Lisbonne devant véritablement « faire partie du débat politique national »
- la simplification générale de la stratégie et la mise en place de procédures de rapports allégées

4 – Le bilan aujourd’hui et les questions à traiter

Le travail du groupe pourrait consister dans les points suivants :

- état des lieux de l’application des préconisations de relance de la stratégie de Lisbonne faite par la Commission en Juillet 2005
- identification des points de blocage nationaux et européens
- analyse des propositions en cours pour la relance de la stratégie de Lisbonne(les partis, les syndicats, les instances européennes, etc...)
- présentation des points stratégiques à débattre pour relancer la stratégie de Lisbonne

A noter dans ce contexte qu’au mois d’Octobre prochain, le gouvernement doit remettre un bilan de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en France.